



Délégation de l'Union européenne au Burundi

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bujumbura, le 16 décembre 2014

Inauguration du bureau communal de Rumonge et clôture des activités du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance – Gutwara Neza

L'Ambassadeur Patrick SPIRLET (UE) a participé ce mardi 16 décembre 2014 aux cérémonies d'inauguration du bureau communal de RUMONGE ainsi qu'à la clôture du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance "Gutwara Neza" initié en 2007 par l'Union européenne.

Dans son allocution, l'Ambassadeur SPIRLET a indiqué que le bâtiment inauguré avait été construit avec un financement de l'Union européenne dans le cadre du Programme "Gutwara Neza" et plus particulièrement dans son appui au secteur de la décentralisation. A cet égard, 60 bureaux communaux ont été construits ou réhabilités sur financement de ce programme.

Il a ajouté que *"le bureau communal de Rumonge tenait une place particulière puisque la conception du bâtiment est le résultat du « projet de service » de la commune, c'est-à-dire d'une réflexion collective de l'équipe communale sur les missions de la commune, les résultats attendus par la population, les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats et enfin sur les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de ces activités"*.

A propos du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance "Gutwara Neza", l'Ambassadeur Patrick SPIRLET a souligné que *"ses objectifs s'inscrivaient dans les valeurs auxquelles l'Union européenne est très attachée"*. Ces interventions ont porté principalement sur trois secteurs: la justice, la décentralisation et le secteur foncier.

Commencé en 2007, ce programme a bénéficié non seulement de fonds de l'Union européenne mais également des Gouvernements de la Grande Bretagne, de la Suède et de la Belgique pour atteindre un budget total de plus de 28 millions d'euros.

L'Ambassadeur Patrick SPIRLET a conclu son intervention en relevant deux points positifs :

- L'expérience du Programme a été capitalisée dans des manuels de procédures, des logiciels, des programmes de formation mis en œuvre dans le cadre du Centre de Formation Professionnelle de la Justice et de l'Ecole Nationale d'Administration et à travers la cellule de modernisation des services judiciaires.

- L'importante aide financière apportée par l'Union Européenne permettra de pérenniser le dispositif de formation du personnel judiciaire et des agents des communes ainsi que le dispositif d'appui conseil, d'inspection et d'encadrement, et, dans le cas des communes, garantir les ressources nécessaires au fonctionnement des services publics et à l'entretien des équipements.

Renseignements :

Jérôme POUSSIELGUE, Chef de section Economie et Gouvernance